

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

CONSEIL du 8 septembre 2004

Etaients présents :

Parmi les membres du collège A :

MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:

Mme Morgand,  
MM., Hanna, Jenny, Loquet, Sauvage

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier  
MM Darras, Mas, Pierangeli,

Parmi les étudiants :

Collège Droit : Melle Chaaraki, MM Blanchart, Degros, Goldman  
Collège économie : Melle Stazinski

Parmi les membres du collège AITOS

Mme Baspeyras,  
Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

Avaient donné pouvoir :

M.Lecucq à M.Defossez  
M.Bonduelle à M.Jenny  
M.Brunel à M.Goldman  
MM Delcourt et Guillemint à M.Pierangeli  
M. Bonin à M.Darras

Excusé :

M. l'Agent Comptable

Invités:

M.Djoudi  
Mme Li Crapi

Monsieur Pierangeli, Président du Conseil constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance par le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du compte-rendu du conseil du 24 mars 2004..  
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M.Defossez pour la présentation de la DBM de rattachement

1) Décision budgétaire modificative de rattachement

M.Defossez explique que cette DBM d'un montant de 37514 Euros constate des recettes nouvelles constituées par un ajustement de la subvention de fonctionnement, une augmentation de la taxe d'apprentissage et des facturations de services enseignants aux autres composantes.

L'emploi de ces ressources nouvelles est principalement destiné à payer les factures internes, (la reprographie est de loin le poste le plus important) ainsi qu'à faire l'appoint de divers comptes de fonctionnement, sans oublier le réajustement du compte des dépenses de personnel.

Cette DBM est approuvée à l'unanimité.

2) Modification des statuts de la Faculté

Le point suivant de l'ordre de jour concerne une proposition de modification des statuts de la Faculté pour la désignation des collèges usagers suite à l'introduction de la réforme LMD. Cette proposition ne peut être

discutée que si la majorité qualifiée des membres du Conseil est constituée. C'est précisément le cas ce jour puisque 24 membres sont présents ou ont donné pouvoir.  
Mme Morgand rappelle qu'actuellement, les collèges usagers sont au nombre de deux, un collège droit de 7 étudiants et un collège économie qui en compte trois ; soit au total 10 représentants.

La proposition consiste à conserver le nombre de 10 étudiants en les répartissant dans deux collèges électoraux :

- le collège capacité, deust, licence professionnelle, licence droit et économie : soit 6 étudiants
- le collège master regroupant les masters 1 et 2 ainsi que les doctorants : soit 4 étudiants

Une discussion s'engage entre les membres du conseil et des précisions sont apportées notamment sur la constitution des futures listes de candidature.

Cette proposition de modification des est adoptée à l'unanimité, à la majorité qualifiée des deux tiers des membres du Conseil.

### 3) Règlement d'examen en licence de sciences économiques

M.Hanna invité à présenter le règlement d'examen en sciences économiques rappelle les principes fondamentaux caractérisant le passage au LMD à savoir la capitalisation des notes supérieures à 10, la compensation des notes à l'intérieur du semestre, la non compensation entre les semestres, le droit pour l'étudiant de passer dans le semestre suivant avec un semestre de retard. Dans l'hypothèse où en fin de parcours licence, celui ci n'a obtenu que 5 semestres sur les 6 obligatoires, le jury de diplôme pourra au vu du parcours de l'étudiant, décider de lui attribuer ou pas le semestre manquant, ceci afin de ne pas le bloquer définitivement dans sa progression.

M.Mas remarque que dans cette hypothèse, le diplôme risque de ne pas être représentatif de l'ensemble de l'enseignement reçu. M.Hanna répond que cela est prévu pour des étudiants qui sont très proches de la moyenne générale et qui auront fait un très bon parcours par ailleurs. Cette disposition permet également de contrebalancer l'interdiction de la compensation annuelle introduite avec cette réforme.

Le règlement d'examen de sciences économiques proposé au conseil est adopté à l'unanimité.

### 4) Modification de la maquette du DEUST Nouveaux métiers de la Cité

M.Loquet rappelle brièvement que le DEUST créé il y a trois ans par les universités de Valenciennes, Dunkerque et Lille visait à permettre la montée en qualification des aides éducateurs et des emplois jeunes. Il était au départ conçu en formation professionnelle avec 450 heures de tronc commun en 1ère année, 240h en 2<sup>ème</sup> année et un système de deux options de 210h chacune, sans oublier un stage de 300h par an.

Pour des raisons financières liées à la disparition des emplois jeunes, il a été décidé de fondre les deux options de seconde année en réalisant une économie de 210h et d'introduire un module de gestion de projet.

Cette modification est adoptée à l'unanimité

### 5) Modification des maquettes de 1<sup>ère</sup> année de licence de droit et de master institutions territoriales

#### *Première année de licence de droit*

Mme Morgand explique aux membres du conseil qu'il s'agit en première année d'un aménagement permettant à un étudiant souhaitant ne pas suivre le TD de sciences politique, relations internationales ou histoire, de choisir en échange trois modules au lieu de deux modules et un TD.

A noter également que la comptabilité a été supprimée en première année de droit comme choix d'option possible.

Enfin, Mme Morgand précise que les étudiants ayant opté pour le parcours droit/langues suivront leur unité de différenciation à la FLLASH

#### *Master 1 institutions territoriales*

Le droit de la construction sera enseigné au second semestre car il est commun à tous les masters 1. Au 1<sup>er</sup> semestre, c'est le droit des contrats publics locaux qui est prévu au lieu du cours de finances publiques locales placé au 2<sup>ème</sup> semestre

Ces modifications de maquettes sont approuvées à l'unanimité.

### 6)Projet de création d'un centre de droit bancaire

La parole est à présent donnée à M. Djoudi, Maître de conférences à la Faculté, qui présente au Conseil son projet de création d'un centre de droit bancaire.

M.Djoudi explique que ce projet correspond à la volonté actuelle de la Faculté d'exister en tant que pôle financier et fiscal et devrait donner naissance à un Master de droit fiscal et financier.

Ce projet date de trois ans et permettra à la Faculté de se développer en répondant aux besoins croissants de la région en ce domaine.

De plus, Valenciennes est bien placée car il n'existe pas à Lille de Master dans cette spécialité. Notre proximité avec Paris nous laisse aussi envisager une collaboration intéressante avec des praticiens, sur le plan de la formation et de la recherche.

Nous pourrions également songer à des accords de partenariat avec des éditeurs -ce qui permettrait de financer les colloques et de faire de la publicité - ainsi qu'avec la fédération française des banques.

Enfin, au sein de l'Université, la création de ce centre permettrait de rassembler les enseignants des différents instituts, spécialistes de ce domaine, et de créer une dynamique.

Monsieur Patrick Mas déclare que ce projet lui paraît très intéressant car les métiers de ces secteurs bancaires et financiers sont en évolution constante. Une harmonisation s'impose au regard de la réglementation européenne et une structure capable d'analyser le vécu et de faire une projection sur les pratiques à venir est vraiment très utile. Une discussion s'engage entre les membres du conseil et le projet est adopté à l'unanimité..

#### 7) Calendrier universitaire 2004/2005

Ce calendrier déjà présenté à la dernière séance du conseil, n'avait pas été voté car la fixation de la date de rentrée et la question de savoir si l'on conservait les vacances de Toussaint, n'avaient pas été tranchées.

En ce qui concerne la rentrée, elle est fixée au 27 septembre sauf pour les DEUST assistant juridique.

La décision d'accorder ou pas une pause au moment de la Toussaint a été évoquée en réunion préparatoire au Conseil et il est apparu qu'une majorité s'était dégagée pour voter la nécessité d'une coupure après 4 semaines de rentrée. Mme Morgand propose de fixer ces vacances entre le 1 et le 8 novembre 2004.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de cette coupure. Mme Neveu fait remarquer que l'harmonisation des calendriers avec les autres composantes passées au LMD sera délicate car la plupart n'accordent pas de vacances de Toussaint, ni de semaines de révision.

M.Defossez répond que ce ne sont pas les vacances qui empêchent l'harmonisation car les dates de rentrée de toutes les composantes sont déjà différentes.

Mme Morgand remarque toutefois qu'il est exact que la mise en place du LMD qui va nous amener à réfléchir sur les sessions d'examens, nous obligera certainement à modifier notre calendrier l'année prochaine.

Le calendrier est soumis à l'approbation des membres du conseil. Il est approuvé par 21 voix pour, une voix contre et deux abstentions.

#### 8) Questions diverses

La barrière du Parking est à nouveau en panne. Cet incident se reproduit trop souvent, l'installation semble défectueuse. Les services techniques seront avertis.

M.Degros souhaite savoir où en est l'habilitation de l'I.E.J. M.Pierangeli, Président du Conseil rappelle que le Président, M.LEVEL, s'était engagé à faire une démarche auprès du Recteur pour réexaminer cette question. M. Pierangeli est disposé à reprendre contact avec M. Le Président de l'Université dès que possible.

M.Blanchart, étudiante en droit, informe le Conseil que les ouvrages disponibles à la BU droit ne sont pas assez nombreux ni assez souvent renouvelés.

Il serait intéressant de demander le bilan des acquisitions au regard des frais payés par les étudiants lors de leur inscription administrative. Cette question sera posée au responsable de la BU des Tertiales pour le secteur droit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30